## SwissBanking

## Recommandations de l'ASB aux établissements formateurs et aux organisations proposant des cours interentreprises (organisations CI)

Optimisations de l'apprentissage commercial Banque dans le cadre des documents de formation existants

Destinataires: membres du groupe de travail Formation bancaire de base, organisations CI (y compris pour transmission à leurs banques clientes), responsables de la relève au sein des établissements formateurs

## Cadre général

En tant qu'organisation du monde du travail reconnue par la Confédération, l'Association suisse des banquiers (ASB) a en charge l'assurance qualité et le développement de l'apprentissage commercial Banque. En concertation avec la CSBFC (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales), elle a démarré en 2017 les travaux liés à l'examen quinquennal de l'apprentissage commercial Banque prescrit par la Confédération. Ces travaux devraient s'achever en 2022.

D'entente avec les membres du groupe de travail Formation bancaire de base de l'ASB, largement représentatifs des différents groupes de banques, l'examen quinquennal s'effectue dans la branche Banque à trois niveaux temporels et dimensionnels:

Horizon temporel	Dimension	Objet
Court terme, d'ici à fin 2017	Recommandations*	Exploitation des marges de manœuvre que permettent les règles existantes en matière de formation
Moyen terme, d'ici à la rentrée 2019	Mise en œuvre / aptitudes partielles	Adaptation/optimisation du catalogue des aptitudes partielles
Long terme, d'ici à 2022 environ	Documents de formation	Elaboration d'une proposition de mise en œuvre (dans le cadre du processus de la CSBFC)

<sup>\*</sup>Objet du présent document

Les recommandations formulées ci-après entendent contribuer à une exploitation optimale des marges de manœuvre que permettent les règles régissant l'apprentissage commercial Banque. Elles constituent des pistes de réflexion, l'objectif étant pour les établissements de pouvoir intégrer les nouveaux besoins et les idées émanant de la pratique sans complications réglementaires. Chaque établissement est libre de suivre ou non ces recommandations et, le cas échéant, de déterminer les modalités applicables.

Micha de Roo, responsable Formation de base à l'ASB, se tient volontiers à votre disposition pour toute question relative aux éventuelles (autres) marges de manœuvre laissées par les règles actuelles ou à l'examen quinquennal 2022 de l'apprentissage commercial Banque (micha.deroo@sba.ch).

Avec nos meilleures salutations

Matthias Wirth

Responsable Formation, ASB

Micha de Roo

Responsable Formation de base, ASB

6. Let

## Recommandations de l'ASB

Thématique: organisation, aspects généraux					
	Thème	Recommandations de l'ASB	Concerne: établisse- ments	Concerne: org. Cl	
1.	Organisa- tion de l'apprentis- sage: flexibi- lité des lieux d'apprentis- sage, mobili- té	Elexibilité des lieux d'apprentissage  Dans le cadre des règles existantes, les établissements peuvent exploiter les synergies en faisant en sorte, par exemple, que leurs apprenant(e)s acquièrent certaines connaissances dans une autre entreprise. Ainsi, il existe des banques privées qui ne proposent pas un certain nombre de prestations.  Elles peuvent transmettre les connaissances y afférentes à leurs apprenant(e)s (selon dossier de formation et des prestations  Banque 2012, p. 12, lieu de formation: «on must») par d'autres mesures de formation appropriées internes à l'entreprise – ou, dans la mesure des possibilités, envoyer les apprenant(e)s dans d'autres entreprises pour cette/ces partie(s) de la formation.  Mobilité  La flexibilité du lieu de travail est liée à la mobilité. A cet égard, dans le cadre des règles existantes, les projets ci-après ont été lancés. Ils visent, d'une part, à rendre l'apprentissage plus attrayant, et, d'autre part, à développer les compétences linguistiques et sociales:  • séjour dans une autre région linguistique de la Suisse (au sein du réseau de succursales, donc en interne, pour les grands établissements, en coopération avec une autre banque pour les autres).  • séjour dans une succursale à l'étranger, p. ex. projet pilote de Credit Suisse: possibilité pour les apprenant(e)s d'effectuer un séjour (facultatif) de deux mois dans une succursale à l'étranger (chez Credit Suisse en Pologne), d'entente avec l'école professionnelle et l'organisation CI concernée (s'agissant de Credit Suisse (Christian Heintz, christian.heintz@ credit-suisse.com).  • séjour d'un an à l'étranger avec interruption de l'apprentissage, p. ex. dans le cadre du projet pilote de Credit Suisse (en collaboration avec AFS Programmes Interculturels Suisse, Zurich): interruption de l'apprentissage pendant un an à l'issue de la première année, contribution de base pour financer le séjour à l'étranger. Plus d'informations auprès de Credit Suisse (Michael Seibold, michael.seibold@credit-suisse.com).	X	X	

Thématique: contenus d'apprentissage / aptitudes partielles des compétences MSP				
	Thème	Recommandations de l'ASB	Concerne: établisse- ments	Concerne: org. Cl
2.	Encourager les ap- proches axées sur les proces-	Dans le cadre des processus de l'établissement, les appre- nant(e)s (apprenti(e)s/BEM) doivent être incité(e)s dans la mesure du possible à privilégier des approches axées sur les processus.	x	

	sus			
3.		En référence au n° M.1.1.2 du catalogue des aptitudes partielles	х	
	gestion de	MSP, les apprenant(e)s doivent être davantage impliqué(e)s dans		
	projets	la planification et la gestion de projets.		
4.	Aptitude à	En référence au n° S.5.1.1, au besoin, il convient de développer la	X	
	l'apprentis-	disposition au changement chez les apprenant(e)s afin de faciliter		
	sage / ges-	la gestion du changement.		
	tion du			
5.	changement Renforcer	En référence aux n° S.2.1.3 et S.4.1.1, au besoin, il convient de	х	
5.	l'efficacité	sensibiliser les apprenant(e)s à l'efficacité personnelle.	^	
	personnelle	Sensibiliser les apprenant(e)s à remoache personnelle.		
6.	Approche et	En référence au n° M.2.1.1, au besoin, il convient de développer	х	
<b>.</b>	action inter-	le travail en réseau et la collaboration interdisciplinaire chez les	^	
	discipli-	apprenant(e)s.		
	naires			
7.	Networking /	En référence aux n° S.2.1.1, S.4.1.2 et M.3.1.1, au besoin, il con-	х	
	compétence	vient de développer la compétence relationnelle des appre-		
	relationnelle	nant(e)s et/ou d'y recourir spécifiquement pour le networking.		
8.	Compétence	En référence aux n° E.1.1.1 à E.4.2.1, au besoin, il convient de	X	
	commerciale	développer la compétence commerciale des apprenant(e)s.		
9.	Orientation	Pour toutes les tâches en relation avec la clientèle, il convient de	x	
	clients et	mettre davantage l'accent sur l'orientation client et/ou de la déve-		
40	prestations	lopper.		
10.	Communica-	En référence aux n° S.2.1.1 et S.2.1.2, au besoin, il convient de	X	
	tion entre expert(e)s	développer chez les apprenant(e)s la capacité de communiquer (en fonction du groupe cible) des informations professionnelles		
	(bancaires)	aux clients.		
	et clients	dux olionio.		
11.	Empathie,	En référence aux n° S.2.1.1, S.2.1.2 et S.4.1.2, au besoin, il con-	х	
	sensibilité	vient de développer l'empathie, la sensibilité aux attentes et la		
	aux attentes,	capacité de communication chez les apprenant(e)s.		
	communica-			
	tion			
12.	Sécurité	En référence au n° F.2.5.1, au besoin, il convient de sensibiliser	X	
	dans le do-	les apprenant(e)s à la question de la sécurité dans le domaine		
	maine nu-	numérique.		
12	mérique Gestion du	Il convient de concibiliser les engrapent/o\s aux changements	ν.	
13.	numérique	Il convient de sensibiliser les apprenant(e)s aux changements induits par l'évolution technologique (p. ex. numérique) dans le	X	
	namenque	domaine bancaire.		
14.	Curiosité,	En référence aux n° S.2.1.1 et S.5.1.1, au besoin, il con-	х	
'''	ouverture	vient d'inciter les apprenant(e)s à faire preuve d'une plus	-	
	d'esprit	grande ouverture d'esprit (p. ex. envers autrui, envers		
	•	l'innovation).		
		D'une manière générale, il convient d'éveiller et/ou de		
		stimuler leur curiosité.		
				l

Thématique: processus de qualification Banque			
Thème	Recommandation de l'ASB	Concerne: établisse- ments	Concerne: org. Cl
15. Création d'une plate- forme d'échanges pour les or- ganisations CI	Des échanges institutionnalisés entre divers fournisseurs de cours interentreprises (p. ex. échanges d'expériences) permettraient de dégager des synergies. Les organisations CI sont libres de mettre en place ces échanges.		x

Thématique: divers			
Thème	Recommandation de l'ASB	Concerne: établisse- ments	Concerne: org. Cl
16. Mieux impliquer les structures locales (associations bancaires régionales)	Nouer/entretenir des contacts avec les associations bancaires régionales, notamment en ce qui concerne les questions de recrutement importantes ainsi que la communication sur la formation.	х	

Novembre 2017 / MRO, RTS